



Quelles obligations pour effectuer de la sophrologie en nature

Par Ju974

Bonjour,

Je suis sophrologue et j'aimerais emmener des petits groupes de personnes sur des sentiers en forêt pour pratiquer la sophrologie en pleine nature. Quelles sont mes obligations légales pour cela ? J'ai un diplôme en sophrologie, et le PCS1. Est-ce que je dois avoir d'autres formations, comme le CQP ALS option ARPO ou un autre diplôme me permettant d'accompagner les gens en randonnée ? Sachant que ce ne sera pas vraiment de la randonnée, mais plus une balade bien-être en nature : les sentiers que je souhaite proposer sont faciles et court (2h de marche max).

Merci pour vos retours,
Bien cordialement

Par ESP

Bienvenue

A partir du moment où vous êtes organisateur et responsable de la sécurité des participants. Il est fortement conseillé de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle qui couvre les activités que vous organisez. Cette assurance protégera à la fois vous-même et les participants en cas d'accident. Pour le reste, autorisation d'accès et respect de la nature, bien évidemment.

Par Ju974

Merci beaucoup pour votre réponse rapide !

En effet, j'ai abordé le sujet avec mon assurance et je suis couverte par ma RCpro pour cette activité, donc là-dessus c'est géré. Reste la question de la formation : est-elle obligatoire ?

J'ai lu sur le site de la FFR que : "Conformément à l'article L 212-1 du code du sport, l'enseignement, l'animation ou l'encadrement contre rémunération d'une activité physique ou sportive nécessite la possession d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification, garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée, et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)". Mon activité n'a pas vocation à être de la randonnée, ni de l'activité physique... mais la partie "marche" des balades sophrologiques ne risque-t-elle pas d'y être assimilée ? (même si je re-précise que ça restera des promenades faciles et courtes).

Merci d'avance pour votre retour, qui est précieux !

Bien cordialement,